



Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes »
Compte-Rendu de la séance du Bureau Elargi
Lundi 12-10-2020 à 18 heures,
Salle des fêtes de Saint Paul Le Jeune

Présents : Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Madame BASTIDE Bérengère, Madame FEUILLADE Delphine, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur GSEGNÉ Gérard, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BALMELLE Robert, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur NOEL Daniel, Bernard ROUYEYROL pour sa représentation au SDE07

Suppléants en situation délibérante : Monsieur THIBON Pierre

Absents et Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur MANIFACIER Christian,

Secrétaire de séance :

ORDRE DU JOUR

Présentations

1/ Présentation du groupement de commande pour l'achat d'électricité par le Syndicat Départemental d'Énergie 07 en présence de M. Patrick Coudène, Président, et M. Laurent Ricaud, Directeur des Services

2/ Présentation des nouveaux dispositifs régionaux, que sont le Bonus Relance et la 2^{ème} génération du Contrat Ambition région, point sur les actualités des communes

En présence de Mme Sandrine GENEST, Conseillère régionale, et M. Frédéric MAGRANER, Référent territorial à la Région

Procès-verbal de la séance du Bureau « élargi » du 05-10-2020

Pour approbation

Points soumis à discussions :

Modification des statuts du Pays de l'Ardèche Méridionale

Installation de bornes de comptage sur la voie douce

Questions et informations diverses.

Présentations :

1/ Présentation du groupement de commande par le SDE 07 en présence de M. Patrick Coudène, Président, et M. Laurent Ricaud, Directeur des Services

Considérant la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité et la proposition faite par le SDE07 de coordonner et exécuter le marché d'électricité pour permettre à l'ensemble des collectivités de l'Ardèche de répondre à cette fin des tarifs réglementés ;

Considérant la demande faite par les conseillers communautaires en séance du 14-09-2020 pour se rapprocher du SDE07 en vue de la décision à prendre pour l'adhésion éventuelle au groupement de commandes ;

M. Patrick Coudène, Président, et M. Laurent Ricaud, Directeur des Services ont présenté les compétences et les missions du SDE07 (voir document ci-joint) et le projet de groupement d'achat.

Ce groupement de commande à l'échelle du Département permettrait de faire bénéficier de tarifs intéressants compte tenu du volume pour une offre au 01-01-2022. La procédure envisagée se ferait en deux temps : appel à candidature et marché subséquent dont le critère principal serait le prix.

En attendant, chaque commune doit prendre un contrat avec un fournisseur en électricité de son choix (maximum un an à compter du 01/01/2021)

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

2/ Présentation des nouveaux dispositifs régionaux et point sur les actualités des communes

En présence de Mme Sandrine GENEST, Conseillère régionale, et M. Frédéric MAGRANER, Référent territorial à la Région

Mme Sandrine GENEST rappelle le fonctionnement des dispositifs régionaux « bonus bourg centre » (communes + 2 000 habitants) et « bonus ruralité » (communes moins de 2 000 habitants). Elle présente le nouveau dispositif « Bonus relance » et le Contrat Ambition Région. Son montant est de nouveau de 476 000 € sur 3 ans : 2021-2022-2023 pour aider les projets intercommunaux et communaux. Un tour de table permet de recenser les projets des communes et de la communauté de communes pour les 3 ans à venir. Un tableau de synthèse sur les différents projets sera préparé par M. MAGRANER. Il est encore possible d'y ajouter des projets. Il est rappelé que dans tous les cas les projets devaient être engagés très rapidement.

Procès-verbal de la séance du Bureau « élargi » du 05-10-2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. Jean-Marc MICHEL précise que les élus municipaux de la commune des Vans vont remanier les conditions financières du loyer du Centre d'accueil telles que approuvées unanimement en séance du bureau élargi de la communauté de communes du 05-10-2020 – D-2020-1-1

Référent Covid :

Suite à la demande du Préfet, M. GADILHE Sébastien est désigné référent « Covid 19 ». Il sera l'interlocuteur pour les transmissions d'information entre les services (interco-préfecture) et les communes.

Avis favorable du bureau à l'unanimité.

Questions et informations diverses.

SYMPAM :

Pour rappel, le syndicat du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM) avait anticipé son échéance statutaire du 23 janvier 2021 afin de répondre à la volonté de retrait des communautés de communes « Ardèche Rhône Coiron » et « Rhône aux Gorges de l'Ardèche », et avait enclenché une procédure de modification statutaire.

La dite modification statutaire du SYMPAM a été validée par notre conseil communautaire et rejetée par plusieurs autres communautés de communes : Bassin d'Aubenas, Val de Ligne, Montagne d'Ardèche ; d'où le blocage de la modification statutaire.

A ce jour, plusieurs scénarii sont proposés avec une compétence obligatoire qui serait le Scot et avec le maintien des autres activités qui seraient « à la carte » pour les collectivités. Les aspects financiers seront analysés en fonction des choix.

La fermeture du syndicat prévue dans les statuts est le 23-01-2021. Ce syndicat compte actuellement 10 agents titulaires.

Le Président rendra compte des débats au fur et à mesure des avancements.

Installation de bornes de comptage sur la voie douce :

Dans le cadre de la stratégie de l'Ardèche à Vélo et plus particulièrement du suivi du fonctionnement des voies douces d'Ardèche, l'Agence de Développement Touristique a installé et gère 12 éco compteurs sur le réseau qui

permettent d'enrichir les études de l'observatoire départemental à l'ADT et au niveau national d'alimenter la plateforme nationale d'observation Vélo et Territoires. Dans le même temps l'ADT a instauré un partenariat avec les collectivités désireuses de connaître la fréquentation au quotidien du réseau des itinéraires de leur territoire, depuis quatre autres compteurs (2 en consultation et 2 en installation) sont venus enrichir le dispositif.

Ainsi l'ADT propose d'installer un nouvel éco compteur sur notre voie douce. L'ADT prendrait à sa charge l'achat et la pose du compteur (6 100 € TTC). Il reviendrait à la charge de la Communauté de communes la licence, la télétransmission quotidienne et la maintenance matériel pour 1 000 € TTC/an (comprenant l'abonnement GSM, maintenance complète dont batteries, ...). Ce nouveau compteur serait administré et géré par la Communauté de communes et des droits de consultation seraient ouverts à l'ADT sur la plateforme en ligne Eco Visio.

Avis favorable du bureau à l'unanimité.